



Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie  
Membre de l'Union des consommateurs

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Un Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ), ça se magasine !

Sherbrooke, 28 janvier 2010 - Souscrire à un REÉÉ pour les études de nos enfants peut être très avantageux. Mais attention ! Il faut se méfier ; ces régimes sont des produits financiers complexes et certains d'entre eux ont des restrictions pouvant entraîner de fâcheuses conséquences. Il vaut alors mieux ne pas céder aux insistances du premier fournisseur qui vous contacte. Un REÉÉ, ça se magasine !

Les REÉÉ font de plus en plus l'objet d'une forte sollicitation. L'ACEF Estrie, organisme de défense des droits des consommateurs, se questionne sur les moyens utilisés par certaines fondations pour obtenir les coordonnées de femmes enceintes. Aussi, déplorons-nous l'insistance avec laquelle certains fournisseurs font la promotion de leurs régimes : Mélanie Mercier nous confiait avoir été contactée plus de cinq fois par la *Fondation Universitas*, à la fois avant et après l'accouchement. De même, une jeune femme préférant garder l'anonymat affirmait que son conjoint a fini par céder au quatrième appel.

L'émission télévisée *La Facture* du 12 janvier 2010 soulevait des éléments qui nous paraissent inquiétant au niveau des REÉÉ collectifs (six fondations). On y présentait le cas d'une étudiante inscrite à une formation technique au cégep qui, sur les 12 000 \$ de bourses auxquels elle avait droit, risquait de perdre 3000 \$ si elle ne s'inscrivait pas à l'université. Toujours selon *La Facture*, environ un enfant sur quatre ne poursuit pas d'études post-secondaires admissibles et ainsi ne reçoit pas les bourses pour lesquelles les parents ont investi. Dans ce cas, les intérêts sur l'argent investi sont répartis entre les autres enfants du régime, ce qui ne se produit pas dans un régime individuel ou familial (institutions financières, compagnies d'assurances, sociétés de placement, etc.). Certains REÉÉ collectifs ont développé des programmes un peu plus souples. Il faut s'informer.

Il faut aussi savoir que dans certains régimes, une cotisation fixe est exigée. L'arrêt des cotisations sur un certain laps de temps peut entraîner la fermeture du régime et la perte des intérêts sur le capital. De plus, les frais d'adhésion de certains régimes peuvent s'avérer plus que salés et ne sont pas remboursés si ce dernier prend fin avant échéance.

Malgré tout, les REÉÉ peuvent être avantageux; il suffit de trouver celui qui répond le mieux à nos besoins. Certains types de régimes, moins connus, offrent beaucoup plus de souplesse. De plus, la bonification de certaines subventions gouvernementales rend plus qu'intéressante l'ouverture d'un REÉÉ, notamment pour les familles à faible et modeste revenu; ces subventions peuvent représenter jusqu'à 60 % du capital investi, en fonction

du seuil de revenu des familles.

Il nous apparaît clair que les gens doivent recevoir une information neutre sur les REÉÉ afin qu'ils puissent éviter certains pièges. Avant de signer un contrat, il faut s'informer à plusieurs niveaux, poser des questions et comparer plusieurs régimes.

Des ateliers d'information gratuits sont offerts par l'ACEF Estrie, inscrivez-vous : 819-563-8144 ou [acefestrie@consommateur.qc.ca](mailto:acefestrie@consommateur.qc.ca). Une animatrice peut se déplacer dans votre localité si un groupe de 10 personnes se forme.

-30-

Pour information :

Annie Chouinard, Intervenante communautaire projet REÉÉ à l'ACEF Estrie